

L'UIP en 2010



Union interparlementaire – 2011

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Qu'est-ce que l'UIP? | 4 |
| L'UIP en 2010 | 5 |
| Coopération interparlementaire : Les Assemblées de l'UIP | 6 |
| 3^e Conférence mondiale des Présidents de parlement | 6 |
| 6^e Réunion annuelle des Présidentes de parlement | 7 |
| Démocratie | 8 |
| Assistance technique | 9 |
| Défense des parlementaires | 10 |
| Autres activités relatives aux droits de l'homme | 11 |
| Femmes en politique | 12 |
| Violences faites aux femmes | 15 |
| Nations Unies | 16 |
| Les OMD | 17 |
| Survie de l'enfant et santé de la mère : OMD 4 et 5 | 18 |
| VIH et sida : OMD 6 | 19 |
| Changements climatiques | 20 |
| Armes nucléaires | 21 |
| Parlements et commerce mondial | 21 |
| Évolutions institutionnelles | 23 |
| Résultats financiers | 29 |

Qu'est-ce que l'UIP?

Il n'est quasiment pas de question aujourd'hui soumise au législateur qui ne transcende largement les frontières nationales. Or l'UIP est le lieu où les parlementaires du monde entier réfléchissent de concert aux grands dossiers internationaux. Elle facilite le débat, le dialogue et la coopération interparlementaires. Elle soutient et défend la démocratie. Elle aide parlements et parlementaires à remplir leur mandat.

L'UIP est une organisation indépendante et autonome, financée par les parlements. Elle compte actuellement 155 Parlements nationaux membres.

Elle permet aux parlementaires du monde entier de se faire entendre collectivement sur les enjeux internationaux. Seule organisation de ce type à se prévaloir d'une légitimité mondiale, elle est une passerelle entre les parlements et les instances de décision internationales.

Dans un monde où la démocratie semble sur le recul, l'UIP œuvre sans relâche, et dans la discrétion, à protéger et raffermir les parlements car ils sont le moteur de la démocratie.



L'UIP en 2010

L'UIP a rassemblé les parlementaires du monde entier en 2010 pour qu'ils débattent des problèmes de l'heure : catastrophes naturelles, changements climatiques, crime organisé et objectifs du développement international.

Pour la troisième fois dans l'histoire, l'UIP a accueilli un sommet mondial des Présidents de parlement. Tenu en 2010, ce sommet a réuni les Présidents de 130 parlements nationaux, leur permettant ainsi de réfléchir à la manière dont leurs institutions pouvaient instaurer une transparence démocratique au plan mondial, au service du bien commun.

L'UIP défend la démocratie. Elle aide les parlements de la façon la plus concrète. Elle œuvre à instaurer des normes pour parlements démocratiques, fait connaître les bonnes pratiques et aide les parlements à se renforcer.

Elle défend les droits de l'homme des parlementaires et réclame le respect des valeurs, normes et principes universels. Elle a traité de la question de la représentation politique des minorités et des populations autochtones et a tenu une conférence parlementaire sur l'élargissement de leur participation au Parlement.

Elle soutient l'égalité entre les sexes et la participation des femmes à la vie politique. Les Présidentes de parlement, de concert avec l'UIP, ont lancé l'Initiative de Berne pour une action parlementaire mondiale en faveur de la santé de la mère et de l'enfant. L'UIP aide les parlements à mettre en place des lois et politiques visant à éliminer les violences faites aux femmes.

En 2010 l'UIP a aidé les parlements à faire face à un calendrier international de plus en plus fourni. Son action a été saluée par l'ONU dont les États membres ont adopté une résolution ambitieuse de l'Assemblée générale, invitant l'UIP à continuer à œuvrer à conférer une dimension parlementaire au travail de l'Organisation.

Il y a l'UIP visible, celle que la plupart des Membres connaissent. Mais il y a aussi une UIP plus discrète : celle qui donne une enceinte à la diplomatie parlementaire, à des contacts officieux entre parlementaires, favorisant la compréhension entre les pays, qui soutient la réconciliation après les conflits, négocie la libération de parlementaires détenus, contribue au dialogue entre adversaires politiques et agit pour que l'opposition politique ait une place au Parlement.

L'UIP a la conviction que la démocratie implique des parlements forts, partout. Elle croit aussi être à même d'agir dans ce sens par le biais de la coopération parlementaire. Telle est l'UIP d'aujourd'hui.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général

Coopération interparlementaire : Les Assemblées de l'UIP

Par deux fois en 2010, à Bangkok et Genève, des parlementaires venus du monde entier ont assisté aux Assemblées semestrielles de l'UIP. Ces grands événements parlementaires, sans équivalents, sont l'occasion d'innombrables rencontres officielles. À leur ordre du jour, des manifestations formelles mais aussi d'autres, plus propices au débat, qui ont permis aux participants de réfléchir à la lutte contre le trafic de drogue, les ventes illégales d'armes et la traite d'êtres humains; à la jeunesse et la démocratie, à la coopération sud-sud, au financement des partis politiques, à la violence électorale, aux inondations du Pakistan, aux séismes en Haïti et au Chili, entres autres questions dont beaucoup sont évoquées ci-après.

3^e Conférence mondiale des Présidents de parlement

La Conférence mondiale des Présidents de Parlement a tenu sa troisième édition quinquennale, en juillet, dans l'enceinte de l'ONU à Genève. Elle avait pour thème principal l'obligation de rendre des comptes en politique. Plus de 130 Présidents de parlement ont approuvé la déclaration finale affirmant que transparence et représentation sont au cœur de la démocratie.

La politique devient un champ clos lorsque l'opposition ne peut se faire entendre. Sur l'obligation de rendre des comptes, les Présidents de parlement ont soumis à l'examen leur propre institution. Ils se sont engagés à garantir le droit de tous les parlementaires à s'exprimer sans crainte de représailles ou de sanctions.

À l'ouverture de la Conférence, le Secrétaire général de l'ONU a demandé aux Présidents de parlement de peser de tout leur poids pour la ratification des traités, la stabilité, le développement, la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

Après l'allocution du Secrétaire général de l'ONU, les Présidents de parlement ont exprimé leur soutien aux Nations Unies et à leur Charte. Ils ont rendu hommage à l'ONU pour l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement dont la réalisation, ont-ils rappelé, implique des liaisons plus étroites avec les parlements. Ils ont affirmé que l'UIP est l'instance internationale la plus à même de construire la relation entre parlements et Nations Unies.

La Déclaration peut être consultée sur <http://www.ipu.org/splz-f/speakers10/declaration.pdf>



6^e Réunion annuelle des Présidentes de parlement



L'UIP qui se bat pour l'accèsion des femmes aux responsabilités politiques, ne pouvait faire moins que de réunir les Présidentes de parlement.

La plus récente de ces réunions annuelles a eu lieu à Berne, à la veille du sommet des Présidents de parlement à Genève. Elle s'est tenue au Parlement fédéral helvétique dont les deux chambres étaient, alors, présidées par des femmes (voir photo).

A l'ordre du jour : la mortalité infantile et la santé de la mère. Les débats des 23 Présidentes de parlement ont abouti à l'Initiative de Berne pour une action parlementaire sur la santé maternelle et infantile. L'action devra porter, ont dit les déléguées, sur l'application de la loi, la volonté politique et la lutte contre les stéréotypes et les mentalités discriminatoires.

L'Initiative de Berne peut être consultée sur <http://www.ipu.org/splz-f/wmnsfk10/outcome.pdf>

Démocratie

Le travail de l'UIP dans ce domaine s'inspire toujours de la Déclaration universelle sur la démocratie, adoptée par l'Organisation en 1997, et du Guide publié par l'UIP en 2006 sous le titre «Parlement et démocratie au XXI^e siècle». Ces deux textes rappellent que le Parlement, pilier de la démocratie, doit être soutenu de sorte qu'il remplisse son mandat constitutionnel.

La publication présentant des outils d'autoévaluation des parlements, réalisée dans le prolongement du Guide, revêt une grande importance pour le travail normatif de l'UIP. Aussi l'UIP encourage-t-elle les parlements à l'utiliser pour identifier leurs forces et leurs faiblesses et définir ainsi des priorités. En 2010, cette publication a été utilisée par les parlements de l'Irlande et du Pakistan, notamment par les assemblées de province de ce dernier pays. Une organisation non gouvernementale est en train de faire un bilan du Parlement du Yémen grâce à cet outil de l'UIP, et Bahreïn, la Thaïlande et le Parlement européen envisagent eux aussi une autoévaluation.

Dix ans après l'adoption, en septembre 1997, de la Déclaration universelle sur la démocratie, les Nations Unies ont fait du 15 septembre la Journée internationale de la démocratie. L'UIP a choisi pour thème, à l'occasion de la Journée internationale de 2010, l'obligation faite aux parlements de rendre compte de leur action. Pour marquer l'événement et l'importance de la transparence et de l'accessibilité, 36 parlements nationaux ont organisé débats, ateliers, expositions et festivités. Un article du Président de l'UIP a été publié dans tous les continents, encourageant les jeunes à retrousser leurs manches et à agir pour la démocratie dans leur pays, notamment en briguant des sièges au Parlement.

Quant à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements, elle a tenu le 7 octobre 2010 une réunion sur le thème «Renforcer les liens entre parlements et citoyens». Par ailleurs, l'UIP a participé à l'organisation de la Conférence mondiale 2010 sur le thème du Parlement électronique, visant à rapprocher les parlementaires de leurs électeurs grâce aux technologies de l'information et de la communication.

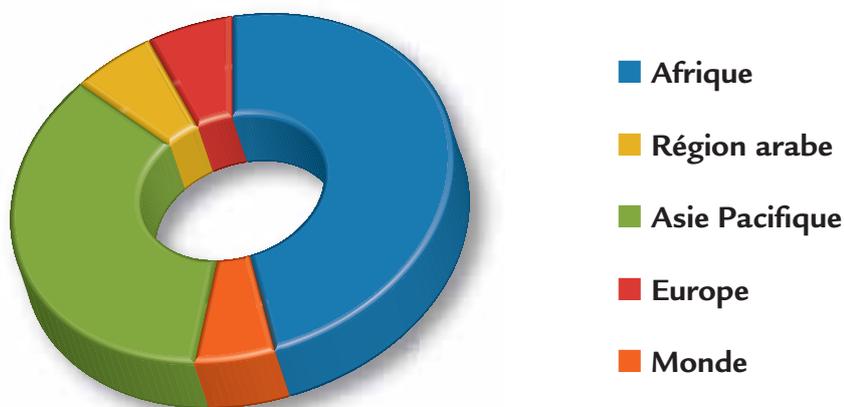


Assistance technique

Il n'est pas de démocratie forte sans parlement fort. Ce credo de l'UIP implique aussi une assistance concrète, répondant à une demande expresse. Voilà pourquoi l'UIP apporte, depuis des années, conseils et soutien technique aux parlements du monde entier. L'année dernière, de nombreux parlements (Algérie, Cambodge, République du Congo, Guinée-Bissau, Pakistan, Palestine, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Togo, et Viet Nam) en ont bénéficié. Plusieurs de ces projets sont mis en œuvre en coopération avec le PNUD.

L'assistance technique prend aussi la forme de séminaires portant sur des questions délicates au Parlement. Ainsi, l'UIP se penche depuis des années sur le contrôle civil des forces armées et du secteur de la sécurité en général. En septembre, à l'invitation de l'Assemblée nationale du Sénégal, des membres de commissions parlementaires de la défense et de la sécurité se sont réunis à Dakar, dans le cadre de la récente série de séminaires organisés par l'UIP et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève. Les participants ont estimé qu'il fallait renforcer la concertation entre commissions parlementaires nationales de la défense et de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Renforcement de l'institution parlementaire en 2010 20 activités d'appui aux parlements



Défense des parlementaires

Comment les parlementaires défendraient-ils leurs électeurs s'ils n'exercent pas librement leurs propres droits? Or certains d'entre eux paient au prix fort leur liberté d'expression. Nombreux sont les parlementaires courageux de par le monde, hommes et femmes, qui risquent leur carrière, voire leur vie, pour se faire entendre.

Pour protéger les parlementaires et, au-delà, l'institution elle-même, l'UIP a créé en 1976 le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Depuis, cet organe s'est saisi de cas dans plus de 100 pays, aidant le plus souvent les victimes à obtenir protection ou réparation. En 2010, il a examiné 79 cas dans 36 pays.

Le Comité a choisi d'exposer au Conseil directeur le cas de membres de l'Assemblée nationale du Cambodge dont les droits ont été lésés par l'Exécutif de ce pays, les enquêtes sur le meurtre de parlementaires colombiens, sur le décès signalé de neuf parlementaires détenus en Erythrée et sur le sort de ceux qui sont encore vivants, sur les brutalités infligées à des parlementaires de Madagascar, la reprise des poursuites à l'encontre d'Anwar Ibrahim en Malaisie, l'expulsion de trois parlementaires palestiniens de leur domicile à Jérusalem-Est, l'impunité qui continue d'entourer le meurtre de la parlementaire russe Galina Starovoitova, le harcèlement infligé aux parlementaires de l'Alliance nationale tamoule au Sri Lanka, l'impunité dans le cas des tortures subies par des parlementaires du Zimbabwe. Liste complète des résolutions adoptées par le Conseil directeur en octobre 2010 relatives aux droits de l'homme sur <http://www.ipu.org/hr-f/187/187all.htm>.



Autres activités relatives aux droits de l'homme

Outre le travail régulier du Comité, l'équipe des droits de l'homme de l'UIP a organisé un séminaire en octobre, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), sur la contribution des parlementaires à l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et celle du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le même mois, une délégation du Comité de l'UIP est retournée à Bogota pour reprendre les discussions de l'année précédente. Ces entretiens portaient sur les enquêtes relatives à l'assassinat de membres du Congrès, le renforcement de la sécurité des parlementaires menacés et le respect des droits de ceux en procès. La mission était dirigée par la Présidente du Comité, la sénatrice mexicaine Rosario Green.

Minorités et populations autochtones : Un parlement démocratique doit, entre autres critères, tenir compte de la diversité sociale de la population : hommes et femmes, langues, religions, ethnies et autres caractéristiques politiquement importantes. Tout parlement non représentatif dans ce sens donne à certaines parties de la population le sentiment d'être politiquement désavantagées, voire exclues. Les parlements rassembleurs, au contraire, renforcent la démocratie et l'intégration de la société, et préviennent les conflits. Ils répondent, en outre, aux critères relatifs aux droits de l'homme.

C'est cette conviction qui, dans le cadre d'un projet plus vaste mené avec le PNUD, a présidé à la première réunion organisée par l'UIP à l'intention de représentants parlementaires de minorités et de populations autochtones. Des parlementaires de plus de 30 pays se sont ainsi réunis au Chiapas, au Mexique, en novembre dernier pour deux jours de délibérations suivis d'un dialogue avec des dirigeants autochtones de l'État du Chiapas. La Déclaration finale de ces rencontres engage les parlements à tenir, dans les deux ans, un débat spécial sur la situation des minorités et des populations autochtones et à définir un plan d'action pour que le droit à la participation et à la non-discrimination deviennent une réalité. Le Parlement canadien a été le premier à y donner suite en organisant un débat sur la situation des populations autochtones de son pays.

Le thème de la représentation a aussi servi de fil rouge au séminaire sur la participation des jeunes, tenu à Londres.

Enfin, l'UIP a tenu à célébrer, lors de son Assemblée de Bangkok, le 20^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant en organisant une rencontre, en collaboration avec l'UNICEF. La Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants y a prononcé un discours.

Femmes en politique

L'UIP a toujours pensé qu'une démocratie ne mérite pleinement ce nom que si elle permet une participation équilibrée entre hommes et femmes à la gestion des affaires publiques. Cet idéal, et aussi cet objectif, doivent être poursuivis de façon pratique à tous les niveaux.

Une partie du travail de l'UIP dans ce domaine procède, pour l'essentiel, de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Les gouvernements étant tenus d'adresser un rapport au Comité de la CEDAW sur le respect des dispositions de ce texte, l'UIP tient à y associer les parlements. Aussi leur écrit-elle avant l'examen du rapport de leur pays par le Comité de l'ONU et après cet examen, pour leur faire part des conclusions finales, de sorte qu'ils en débattent. Elle fait également pression pour que des parlementaires soient associés aux délégations qui présentent le rapport et elle informe le Comité de la CEDAW sur la dimension parlementaire. Pour sa part, le Comité de la CEDAW a publié une déclaration sur la manière de collaborer avec les parlements nationaux : une première pour un comité de l'ONU.

L'année dernière, l'UIP n'a cessé d'aider et de former les femmes de divers parlements. En Jordanie, des parlementaires se sont employés à purger le Code du travail et les textes relatifs à la sécurité sociale et aux élections de leur pays des dispositions discriminatoires qu'ils contenaient afin de les aligner sur la CEDAW. Un groupe interpartis a été constitué à cette fin.



En juillet, des parlementaires arabes ont été réunis à Beyrouth, à l'initiative de l'UIP, du Parlement libanais, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale et du PNUD. Ils ont réfléchi aux actions qu'ils peuvent mener pour que la CEDAW soit mieux respectée dans la région : retrait des réserves y afférentes, adoption de mesures spéciales temporaires, travail contre les préjugés rétrogrades et abrogation des lois discriminatoires. Cette réunion régionale a été suivie d'un débat avec des parlementaires et des représentants de la société civile libanais sur le projet de loi relatif aux violences conjugales, dont est saisi le Parlement libanais.



Au Togo, des parlementaires et des représentants du gouvernement et de la société civile ont participé à des assises de trois jours à l'issue desquelles ils ont adopté un plan d'action visant à accroître la scolarisation des filles et la participation des femmes à la vie politique, et à mettre en place un Code de la famille. Les participants se sont dits consternés par les violences incestueuses qui seraient en augmentation au Togo.

Réunis en séminaire à Kinshasa, des parlementaires de la République démocratique du Congo ont réfléchi à l'action pouvant être entreprise par le Parlement pour l'application de la CEDAW. Leurs débats ont porté sur la budgétisation comme instrument de l'égalité entre hommes et femmes et de la justice sociale. Ils se sont également engagés à purger le Code de la famille et les lois électorales de leurs dispositions discriminatoires, à appuyer un projet de loi sur la santé reproductive et à promouvoir la participation des femmes à la vie politique par un système de quotas. Au Rwanda, l'UIP a aidé les parlementaires à informer leurs électrices des droits que leur garantit la CEDAW.

Au Siège de l'ONU à New York, lors de la 54^e session de la Commission de la condition de la femme tenue en mars, l'UIP et la Division de l'ONU pour la promotion de la femme ont tenu leur sixième réunion parlementaire annuelle. L'objet en était l'action des parlements en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits de la femme 15 ans après la Conférence de Beijing. Une réunion s'est également tenue en marge sur la responsabilité des parlements dans la mise en œuvre des lois contre les violences faites aux femmes.

Ailleurs, dans le cyberspace pour être plus précis, la cause de l'équité progresse aussi grâce à l'International Knowledge Network of Women in Politics, (iKNOW Politics), réseau électronique mondial sur la participation des femmes à la vie politique. Cet instrument dont l'UIP est l'un des fondateurs, se développe dans les pays arabes, ceux d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest.

Enquête annuelle sur les femmes au Parlement : fin 2010, le pourcentage mondial moyen de femmes au Parlement était de 19,1 pour cent, un record, contre 11,3 pour cent en 1995, soit une progression moyenne annuelle de l'ordre de 0,5 point.

Cependant, 15 ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, il ne faut surtout pas crier victoire : nombreux sont les pays où la parité hommes-femmes reste un rêve lointain. Telle est la conclusion de la dernière enquête sur les femmes au Parlement, rendue publique par l'UIP le 8 mars. Ce document était assorti d'une carte mondiale des femmes en politique 2010, dressée en coopération avec la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme, indiquant le nombre de femmes politiques par pays et par région.

Dans les gouvernements et parmi les chefs d'État, la progression des femmes est encore plus lente que dans les parlements. Au moment où la carte 2010 était sous presse, elles n'étaient que neuf sur 151 chefs d'État élus (6%), soit une de plus qu'en 2005 et elles ne représentaient que 16 pour cent des ministres.



Les 6 versions au format pdf de cette carte peuvent être consultées sur :
<http://www.ipu.org/english/surveys.htm#MAP2010>

Violences faites aux femmes

En 2008, l'UIP lançait une campagne et un plan d'action pour aider les parlements à combattre les violences faites aux femmes. Le but est de mettre en place des cadres juridiques solides, de faire pression pour que les lois soient effectivement appliquées et d'informer l'opinion publique des aspects multiples de ce phénomène.

Après la conférence régionale de Paris, tenue en décembre 2009, l'UIP a organisé une autre série de rencontres régionales sur les violences faites aux femmes à Cuenca (Equateur), en avril. Des parlementaires de neuf pays d'Amérique latine y ont participé, analysant notamment la budgétisation comme instrument de l'égalité hommes-femmes. Les participants à l'Assemblée de l'UIP à Bangkok ont tenu un débat sur les violences faites aux femmes dans les lieux de détention. Aux Maldives, dont le Parlement examine un projet de loi contre les violences familiales, l'UIP a chargé quatre experts de faciliter les débats en commission. L'un de ces experts est membre du Comité de la CEDAW. La réunion des parlements arabes, tenue à Beyrouth en juillet, a fait de la violence à l'égard des femmes une des priorités de cette région où seule la Jordanie a adopté une loi en la matière.

Par ailleurs, dans le cadre de son action pour les droits des enfants et contre les violences faites aux femmes, l'UIP engage, depuis des années, les parlements à adopter des lois réprimant les mutilations génitales féminines. Au Mali où un projet de loi sur ce sujet devrait bientôt être soumis au Parlement, l'UIP a aidé l'Assemblée nationale à organiser un séminaire, en juin dernier, afin d'exposer aux parlementaires les réalités de cette violence. Reste à informer les populations aussi efficacement que possible pour que cette loi soit bien accueillie et donc appliquée.

Au début de l'année, à l'occasion de la Journée internationale de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines, le 6 février, l'UIP, l'Organisation internationale pour les migrations, le Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants et l'Office des droits de l'homme de Genève ont organisé un débat à l'Université de Genève. Une exposition sur les MGF et les moyens d'y mettre fin a également été organisée au Musée ethnographique de Genève.

Plus tard dans l'année, des parlements, partout dans le monde, ont marqué, par des manifestations spéciales, la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes le 25 novembre.



Nations Unies

L'UIP continue, pas à pas mais avec ténacité, à construire son partenariat stratégique avec les Nations Unies. Parallèlement, elle mène des activités multiples avec les institutions spécialisées de cette organisation, comme indiqué dans le présent rapport. Le débat tenu cette année à l'Assemblée générale des Nations Unies a permis de franchir une étape importante en instituant un point dans l'ordre du jour annuel portant exclusivement sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP, à partir de 2011. Alors que l'idée d'un droit de regard parlementaire sur les Nations Unies fait son chemin, l'adoption de la résolution en question apparaît comme un vote de confiance franc et massif en faveur de la relation entre l'ONU et l'UIP.

À la 3^e Conférence des Présidents de parlement, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon a évoqué cette relation, déclarant : « l'UIP fait entendre la voix des peuples du monde aux Nations Unies. Je compte sur votre volonté d'œuvrer avec les Nations Unies à la construction d'un monde meilleur pour tous ».

Suite à leurs grandes réformes de 2005, les Nations Unies ont invité l'UIP à travailler de concert avec tous les organes créés à cette époque. De là la contribution parlementaire à la Commission de consolidation de la paix, au Forum de la coopération pour le développement (DCF), au Conseil des droits de l'homme et au Fonds pour la démocratie. En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité ONU Femmes, récemment créée, à collaborer avec l'UIP, s'engageant à se concerter de façon plus systématique avec l'Organisation en vue d'instituer une composante parlementaire dans les grands processus délibératifs de l'ONU.

L'Audition parlementaire conjointe annuelle ONU-UIP s'est tenue en novembre, à l'occasion de l'Assemblée générale. A l'ordre du jour, la persistance de la crise économique et ses répercussions deux ans après. Les parlementaires ont débattu avec des responsables, des diplomates et des experts de l'ONU des risques pour la reprise économique, des déséquilibres structurels persistants, de la réforme du système financier et du rôle du G20.

Voir le texte de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur :
<http://www.ipu.org/splz-f/unga10/65-l11.pdf>



Les OMD

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) n'ont pas été expressément fixés avec, à l'esprit, le rôle des parlements. Il n'est pas donc surprenant que l'adhésion des législateurs à ces objectifs soit timide. Nombre d'entre eux restent à l'écart des processus internationaux qui peuvent avoir des répercussions directes sur les politiques nationales et il appartient à l'UIP de les sensibiliser, ainsi que leur parlement, à l'environnement extérieur. Sans informations sur les OMD, comment les parlementaires demanderaient-ils des comptes aux gouvernements qui ne tiennent pas leur promesse de lutter contre la pauvreté ?

L'UIP a donc entrepris une étude en 2010 pour déterminer si, et comment, les parlements réagissent aux OMD. Dans cette étude analytique des mécanismes parlementaires relatifs aux OMD, on examine les points forts et les faiblesses des méthodes de contrôle parlementaire en la matière.

L'ONU a tenu un sommet, en septembre à New York, pour faire le point sur les OMD. Des parlementaires ont été réunis par l'UIP et la Campagne de l'ONU sur le Millénaire afin de débattre du soutien parlementaire à l'action des OMD. Parallèlement à l'étude analytique, cette réunion a permis de lancer une enquête de l'UIP intitulée *Les parlementaires s'expriment. Leur avis sur les Objectifs du millénaire pour le développement*. Dans le document final du Sommet sur les OMD, on affirme qu'il incombe tout particulièrement aux parlements et aux parlementaires de contribuer à la réalisation des OMD à l'horizon 2015.

Les paragraphes suivants portent sur l'action de l'UIP relative aux OMD 4, 5 et 6. L'OMD 3, concernant l'égalité entre hommes et femmes et l'accès des femmes aux responsabilités a déjà été évoqué dans le présent rapport.



Survie de l'enfant et santé de la mère : OMD 4 et 5



La sécurité de l'accouchement semble être l'apanage des riches. La mortalité des mères qui accouchent ne pourra être réduite dans le monde, et la survie de l'enfant assurée, que si les parlements agissent. Les deux Objectifs du Millénaire pour le développement qui portent sur ces questions sont le 4 et le 5. L'UIP fait campagne pour que les parlements demandent des comptes sur la réalisation des engagements pris à cette fin.

Une séance spéciale a été consacrée, lors de l'Assemblée de Bangkok, à un débat sur l'action parlementaire en faveur de ces objectifs. Un exposé, devenu une tradition depuis l'Assemblée du Cap en 2008, a mis en exergue l'exemple de parlementaires qui suivent de près les politiques et les investissements visant à promouvoir ces objectifs et à réduire la mortalité de l'enfant de deux tiers et celle des mères de trois quarts à l'horizon 2015. Une publication sur les parlements est également en cours de préparation avec le concours du Partenariat pour la santé de la mère, du nourrisson et de l'enfant (OMS).

Lors d'un forum plus récent, tenu à New Delhi, l'UIP a organisé des entretiens sur le contrôle législatif, insistant sur la nécessité de partenariats entre parlementaires, médias, organisations de la société civile et acteurs du développement afin d'améliorer les politiques et les budgets dans ce domaine.

La santé de la mère et de l'enfant était aussi au cœur de la Réunion annuelle des Présidentes de parlement (voir page 7).

VIH et sida : OMD 6

La pandémie de VIH et de sida pose des questions difficiles touchant aux droits de l'homme et à la société. Aussi l'action de l'UIP en 2010 dans ce domaine portait-elle cette préoccupation. Lors de la 122^e Assemblée, l'ONUSIDA et l'UIP ont, ensemble, demandé aux gouvernements de lever les restrictions imposées aux déplacements des personnes vivant avec le VIH. Les deux organisations ont également invité les parlementaires à faire en sorte que les lois, et leur application, protègent ces personnes contre toute discrimination.

Le travail législatif en la matière n'a jamais été aisé et les lois de ces dernières années ne répondent pas à tous les aspects du problème. Lors de la XVIII^e Conférence internationale sur le SIDA, tenue à Vienne, des parlementaires se sont réunis sous les auspices du Parlement autrichien et de l'UIP pour débattre de l'effet du Code pénal sur les activités de santé publique, notamment sur le dépistage et les modes de transmission. M. Manfred Nowak, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, a prononcé un discours rappelant que les droits de l'homme constituent un élément important du débat en la matière. Les parlementaires ont estimé que les lois qui se limitent à pénaliser la transmission du VIH portent atteinte au droit à la protection contre les discriminations, stigmatisent encore plus les personnes vivant avec le VIH et donnent une sécurité illusoire.

Quelques mois plus tard, l'UIP et l'UNICEF ont réuni des parlementaires de 13 pays d'Afrique australe et de l'Est, en Namibie, pour un débat sur le VIH et la protection sociale pour les enfants. Ils se sont engagés à adopter des lois et à faire pression pour des politiques répondant aux besoins et aux droits fondamentaux des enfants. Ils ont demandé une action urgente en Afrique sub-saharienne où la moitié de la population survit avec moins de 1,25 dollar par jour, où près de 14 millions d'enfants ont perdu un de leurs parents ou les deux à cause du sida et où des millions de personnes supplémentaires ont été plongées dans la pauvreté.

Lors d'un séminaire régional, tenu à Belgrade en décembre à l'invitation de l'Assemblée nationale de la République de Serbie, des parlementaires ont réfléchi aux difficultés auxquelles les législateurs sont confrontés et aux partenariats qui permettraient de renforcer l'action parlementaire contre le VIH/sida. Ils ont aussi débattu de la possibilité de constituer des groupes interpartis sur le VIH/sida et la santé reproductive.



Autres problèmes d'envergure mondiale pour lesquels l'UIP mène une action :

Changements climatiques

Les Membres de l'UIP s'accordent sur la nécessité d'une action concertée pour éviter toute modification dangereuse du système climatique due aux activités humaines. Quelque 15 000 délégués appartenant à 193 pays se sont rendus au Mexique pour assister à la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques, tenue à Cancún. Les parlements ont demandé, à cette occasion, à l'UIP d'être le chef de file des législateurs présents. L'UIP et le Congrès mexicain ont donc organisé une réunion parlementaire, à Cancún, le 6 décembre. La Présidente de la Conférence, Mme Patricia Espinosa, ministre mexicaine des Affaires étrangères, a assisté à la réunion parlementaire et a informé les législateurs des pourparlers intergouvernementaux.

Les participants à la réunion parlementaire de Cancún ont invité les Membres de l'UIP à donner la priorité, dans leur action en faveur du climat, aux stratégies d'adaptation et aux mesures intersectorielles de nature à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les budgets nationaux liés au climat et l'application des lois y afférentes doivent se fonder sur le principe de solidarité. Il faudra aussi privilégier de nouveaux instruments tels que la cartographie des vulnérabilités et des risques, les registres d'émissions, la gestion des catastrophes et les systèmes d'alerte. Les parlements ont été invités à informer le Secrétariat de l'UIP des mesures pratiques qu'ils prendront pour mettre en œuvre ces recommandations et à donner des exemples de leurs actions visant à réduire l'empreinte carbone des institutions parlementaires.

Dans cette année marquée par des catastrophes naturelles et des séismes meurtriers, l'UIP a élaboré un outil pour aider les parlementaires à réduire les risques de ce genre.



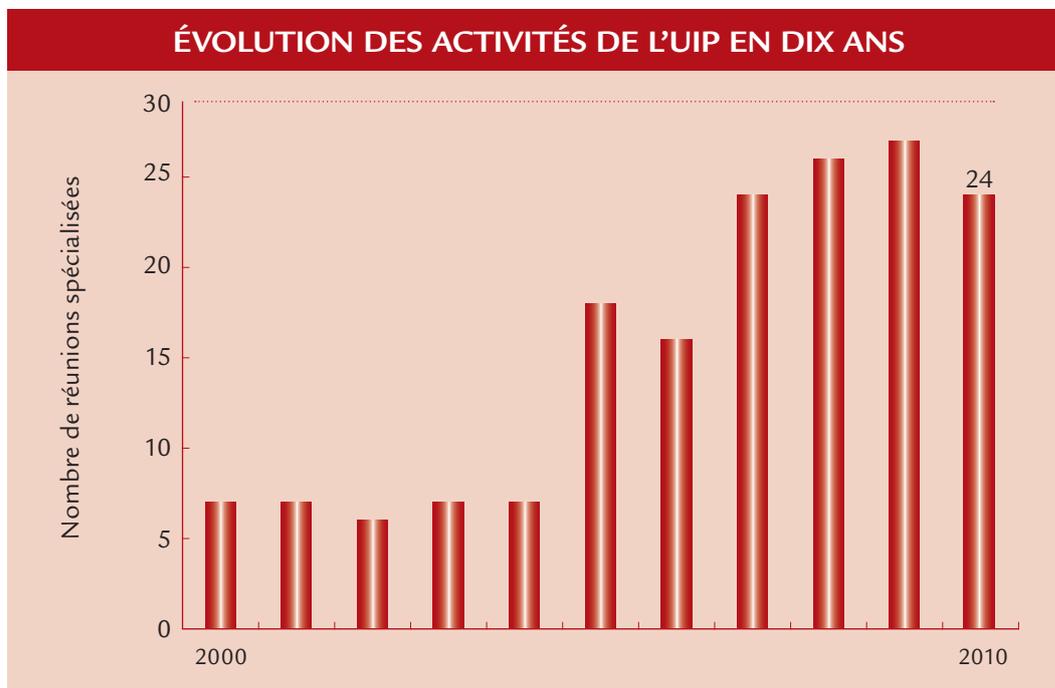
Armes nucléaires

De concert avec « Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement » (PNND), l'UIP a organisé une série d'activités en marge de la Conférence d'examen du TNP 2010, au siège de l'ONU à New York. Des parlementaires ont ainsi pu réfléchir, à New York, aux moyens de mobiliser en faveur d'un monde débarrassé de l'arme nucléaire. Le 6 mai, ils ont tenu un débat, en présence du Secrétaire général de l'ONU, qui s'est félicité de leurs initiatives et a demandé qu'on redouble d'efforts pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Il a réitéré ce message devant la 3^e Conférence des Présidents de parlement.

Parlements et commerce mondial

L'UIP reste la cheville ouvrière de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce, mécanisme permanent exerçant un droit de regard sur l'OMC. En septembre, le Forum public annuel de l'OMC portait sur les forces qui déterminent le commerce mondial. Entre autres réunions-débats, les parlementaires ont donné un relief particulier au thème « *Le système commercial multilatéral en place peut-il faire face aux défis émergents?* », organisé par l'UIP et le Parlement européen. Lors de la réunion du Comité directeur de la Conférence parlementaire sur l'OMC qui a suivi, le Directeur général Pascal Lamy a informé les parlementaires des négociations du Cycle de Doha.

Évolutions institutionnelles



Réunions spécialisées en 2010

- **Séminaire régional pour les Parlements des Douze Plus sur la participation des jeunes à la démocratie**
LONDRES (Royaume-Uni), 8-9 décembre 2010
- **Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP16/CMP6)**
CANCUN (Mexique), 6 décembre 2010
- **Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies**
NEW YORK, 2-3 décembre 2010
- **Conférence parlementaire internationale sur « Les parlements, les minorités et les peuples autochtones : participation effective à la vie politique »**
CHIAPAS (Mexique), 31 octobre - 3 novembre 2010
- **Conférence mondiale 2010 sur l'e-Parlement**
JOHANNESBURG (Afrique du Sud), 21-22 octobre 2010
- **Atelier parlementaire régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe sur le thème « Enfants et SIDA : Protection sociale, le rôle des parlements »**
WINDHOEK (Namibie), 20-22 octobre 2010
- **Séminaire d'information sur les parlements et la CEDAW**
GENÈVE, 7 octobre 2010
- **Conférence conjointe avec l'Association des Secrétaires généraux des Parlements**
GENÈVE, 7 octobre 2010

- **Séminaire sur les organes conventionnels des Nations Unies chargés des droits de l'homme**
GENÈVE, 7 octobre 2010
- **Séminaire régional sur le contrôle parlementaire dans le domaine de la sécurité en Afrique de l'Ouest**
DAKAR (Sénégal), 21-22 septembre 2010
- **Réunion parlementaire en marge du Sommet 2010 d'évaluation des OMD**
NEW YORK, 21 septembre 2010
- **Réunion-débat parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC**
GENÈVE (Siège de l'OMC), 16 septembre 2010
- **Séminaire régional pour les parlements arabes sur le thème « Appliquer la CEDAW et mettre fin aux violences faites aux femmes »**
BEYROUTH (Liban), 27-29 juillet 2010
- **Réunion parlementaire à l'occasion de la XVIIIe Conférence internationale sur le sida**
VIENNE (Autriche), 20 juillet 2010
- **Troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement**
GENÈVE, 19-21 juillet 2010
- **Sixième Réunion des Présidentes de parlement**
BERNE (Suisse), 16-17 juillet 2010
- **21^e session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC**
GENÈVE (Siège de l'UIP), 24-25 juin 2010
- **Réunion parlementaire à l'occasion du Forum 2010 de l'Alliance des civilisations**
RIO DE JANEIRO (Brésil), 27 mai 2010
- **Conférence régionale sur le thème « Pour une action énergique du Parlement dans la lutte contre la traite d'enfants aux fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale »**
COTONOU (Bénin), 26-28 mai 2010
- **Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**
NEW YORK, 5 mai 2010
- **Troisième Forum parlementaire sur la société de l'information « Les TIC et la crise économique mondiale : situation actuelle et perspectives futures »**
GENÈVE, 3-5 mai 2010
- **Séminaire régional à l'intention des parlements latino-américains sur la violence à l'encontre des femmes**
CUENCA (Equateur), 21-23 avril 2010
- **Réunion parlementaire à l'occasion de la 54^e session de la Commission de la condition de la femme**
NEW YORK (Siège de l'ONU), 2 mars 2010
- **Séminaire régional à l'intention du Groupe des Douze Plus sur la traite des êtres humains**
LONDRES (Royaume-Uni), 22-23 février 2010

La mobilisation des ressources

L'UIP est financée par ses Membres et Membres associés au moyen de contributions annuelles. L'élargissement du programme d'activité et la multiplication des demandes d'assistance se traduisent par un accroissement des besoins de financement. Comme suite aux efforts déployés pour mobiliser un financement prévisible et stable à partir de contributions volontaires, l'UIP a mis en place en 2008 des partenariats pluriannuels avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Irish Aid et l'Agence suédoise de développement international (ASDI), pour financer son programme 2008-2010. Ce dispositif venant à échéance, l'UIP a entamé en 2010 des négociations pour son renouvellement tout en continuant à encourager de nouveaux donateurs à se joindre au groupe des bailleurs de fonds de l'UIP. Ces négociations reposent sur le programme d'activité de l'UIP pour la période 2011-2013 intitulé « Promouvoir la paix et la sécurité, la démocratie et le développement ». Les négociations, en cours au moment de la mise sous presse, devraient aboutir à la fin du printemps 2011. D'autres donateurs, comme le Gouvernement de la Belgique, la Commission européenne, le PNUD, l'UNICEF et l'ONUSIDA, ont également abondé des programmes de l'UIP en 2010.

L'UIP en bref

Composition du Comité exécutif au 10 février 2010

| | MEMBRES | TERME DU MANDAT |
|---|-------------------------------------|-----------------|
| Président de droit : | M. Th.-B. Gurirab (Namibie) | Octobre 2011 |
| Vice-Présidente du Comité exécutif : | Mme Z. Drif Bitat (Algérie) | Octobre 2011 |
| Vice-Présidents de l'UIP : | Poste vacant (Émirats arabes unis)* | Octobre 2012 |
| | M. A. Alonso Díaz-Caneja (Mexique) | Octobre 2012 |
| | M. R. del Picchia (France) | Octobre 2011 |
| | M. M. Vardanyan (Arménie) | Octobre 2013 |
| | M. Young Chin (République de Corée) | Octobre 2011 |
| Membres : | Mme N. Assegaf (Indonésie) | Avril 2012 |
| | Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon) | Octobre 2014 |
| | M. M.C. Nago (Bénin) | Octobre 2011 |
| | M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam) | Octobre 2011 |
| | M. Nhem Thavy (Cambodge) | Octobre 2013 |
| | M. K. Örnfjäder (Suède) | Octobre 2013 |
| | M. D. Oliver (Canada) | Octobre 2014 |
| | Mme M.A. Saa (Chili) | Octobre 2011 |
| | Mme D. Stump (Suisse) | Octobre 2013 |
| | M. T. Toga (Ethiopie) | Octobre 2011 |

* Le membre du Comité exécutif de ce pays n'est plus parlementaire.

Commissions permanentes : composition des bureaux

PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

| | | |
|---|-------------------------------|---|
| Président : | M. T. Boa (Côte d'Ivoire) | Groupe africain |
| Premier Vice-Président : | M. S.H. Chowdury (Bangladesh) | Groupe Asie-Pacifique |
| Vice-Présidents : | TITULAIRE | SUPPLÉANT(E) |
| Groupe africain | Président actuel | M. Z. Madasa (Afrique du Sud) |
| Groupe arabe | M. B. Boutouiga (Algérie) | Mme L. Bennani Smires (Maroc) |
| Groupe Asie-Pacifique | Premier Vice-Président actuel | M. J.D. Seelam (Inde) |
| Groupe Eurasie | Mme N. Mazai (Biélorus) | M. V. Nefedov (Fédération de Russie) |
| Groupe latino-américain | M. A. Gutiérrez Cueva (Pérou) | M. A. Santos (Brésil) |
| Groupe des Douze Plus | M. A. Destexhe (Belgique) | Baronne Thomas of Walliswood (Royaume-Uni) |
| Rapporteurs de la Commission permanente à la 124^e Assemblée : | | |
| | M. J. Seelam (Inde) | |
| | M. W. Madzimore (Zimbabwe) | |

DÉVELOPPEMENT DURABLE, FINANCEMENT ET COMMERCE

| | | |
|---|-------------------------------------|---|
| Président : | M. P. Martin-Lalande (France) | Groupe des Douze Plus |
| Premier Vice-Président : | M. S. Al Hossaini (Arabie saoudite) | Groupe arabe |
| Vice-Présidents : | TITULAIRE | SUPPLÉANT(E) |
| Groupe africain | Mme L.S. Changwe (Zambie) | M. K. Mporogomyi (République-Unie de Tanzanie) |
| Groupe arabe | Premier Vice-Président actuel | Poste vacant |
| Groupe Asie-Pacifique | Mme S. Tioulong (Cambodge) | Mme D. Vale (Australie) |
| Groupe Eurasie | M. V. Baikov (Biélorus) | M. V. Leonov (Fédération de Russie) |
| Groupe latino-américain | M. A. Lins (Brésil) | M. S. Reyes (El Salvador) |
| Groupe des Douze Plus | Président actuel | M. F. Notari (Monaco) |
| Rapporteurs de la Commission permanente à la 124^e Assemblée : | | |
| | M. A. Cherrar (Algérie) | |
| | Mme K. Ferrier (Pays-Bas) | |

DÉMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME

| | | |
|---|----------------------------------|---|
| Président : | M. J.C. Mahía (Uruguay) | Groupe latino-américain |
| Premier Vice-Président : | M. Y. Zhumabayev (Kazakhstan) | Groupe Eurasie |
| Vice-Présidents : | TITULAIRE | SUPPLÉANT(E) |
| Groupe africain | M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana) | Mme P. Fouty-Soungou (Congo) |
| Groupe arabe | Poste vacant | Poste vacant |
| Groupe Asie-Pacifique | M. S.S. Ahluwalia (Inde) | M. T.J. Wan Junaidi (Malaisie) |
| Groupe Eurasie | Premier Vice-Président actuel | M. S. Gavrilo (Fédération de Russie) |
| Groupe latino-américain | Président actuel | Mme D. Castañeda (Panama) |
| Groupe des Douze Plus | Mme R.M. Albernaz (Portugal) | M. J. Winkler (Allemagne) |
| Rapporteurs de la Commission permanente à la 124^e Assemblée : | | |
| | M. Patrick Moriau (Belgique) | |
| | Mme M.T. Kubayi (Afrique du Sud) | |

Membres

En 2010, le Conseil directeur a approuvé les demandes de réaffiliation des parlements de Djibouti, de la Guinée-Bissau et du Malawi, ainsi qu'une demande d'affiliation du Parlement des Seychelles. Il a également approuvé une demande de statut de Membre associé présentée par le Parlement arabe transitoire.

L'UIP compte actuellement 155 Parlements membres et neuf Membres associés.

Membres (155)

Afghanistan, **A**frique du Sud, **A**lbanie, **A**lgérie, **A**llemagne, **A**ndorre, **A**ngola, **A**rabie saoudite, **A**rgentine, **A**rménie, **A**ustralie, **A**utriche, **A**zerbaïdjan, **B**ahreïn, **B**angladesh, **B**élarus, **B**elgique, **B**énin, **B**olivie, **B**osnie-Herzégovine, **B**otswana, **B**résil, **B**ulgarie, **B**urkina Faso, **B**urundi, **C**ambodge, **C**ameroun, **C**anada, **C**ap-Vert, **C**hili, **C**hine, **C**hypre, **C**olombie, **C**omores, **C**ongo, **C**osta Rica, **C**ôte d'Ivoire, **C**roatie, **C**uba, **D**anemark, **D**jibouti, **E**gypte, **E**l Salvador, **É**mirats arabes unis, **É**quateur, **E**spagne, **E**stonie, **É**thiopie, **E**x-République yougoslave de Macédoine, **F**édération de Russie, **F**inlande, **F**rance, **G**abon, **G**ambie, **G**éorgie, **G**hana, **G**rece, **G**uatemala, **G**uinée-Bissau, **H**ongrie, **I**nde, **I**ndonésie, **I**ran (République islamique d'), **I**raq, **I**rlande, **I**slande, **I**sraël, **I**talie, **J**amahiriya arabe libyenne, **J**apon, **J**ordanie, **K**azakhstan, **K**enya, **K**irghizistan, **K**oweït, **L**esotho, **L**ettonie, **L**iban, **L**ibéria, **L**iechtenstein, **L**ituanie, **L**uxembourg, **M**alawi, **M**alaisie, **M**aldives, **M**ali, **M**alte, **M**aroc, **M**aurice, **M**auritanie, **M**exique, **M**onaco, **M**ongolie, **M**onténégro, **M**ozambique, **N**amibie, **N**épal, **N**icaragua, **N**igéria, **N**orvège, **N**ouvelle-Zélande, **O**man, **O**uganda, **P**akistan, **P**alaos, **P**alestine, **P**anama, **P**apouasie-Nouvelle-Guinée, **P**araguay, **P**ays-Bas, **P**érou, **P**hilippines, **P**ologne, **P**ortugal, **Q**atar, **R**épublique arabe syrienne, **R**épublique de Corée, **R**épublique dominicaine, **R**épublique de Moldova, **R**épublique démocratique du Congo, **R**épublique démocratique populaire lao, **R**épublique populaire démocratique de Corée, **R**épublique tchèque, **R**épublique-Unie de Tanzanie, **R**oumanie, **R**oyaume-Uni, **R**wanda, **S**aint-Marin, **S**amoa, **S**ao Tomé-et-Principe, **S**énégal, **S**erbie, **S**eychelles, **S**ierra Leone, **S**ingapour, **S**lovaquie, **S**lovénie, **S**oudan, **S**ri Lanka, **S**uède, **S**uisse, **S**uriname, **T**adjikistan, **T**haïlande, **T**imor-Leste, **T**ogo, **T**unisie, **T**urquie, **U**kraïne, **U**ruguay, **V**enezuela, **V**iet Nam, **Y**émen, **Z**ambie, **Z**imbabwe.

Membres associés (9)

Assemblée législative est-africaine

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine

Parlement andin

Parlement arabe transitoire

Parlement centraméricain

Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Parlement européen

Parlement latino-américain

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP)

L'ASGP est une instance consultative de l'UIP composée de hauts fonctionnaires parlementaires à la tête d'administrations parlementaires. L'Association et le Secrétariat de l'UIP s'efforcent de développer entre eux des synergies pour mettre en œuvre leurs programmes respectifs. Depuis 2003, le Président de l'ASGP soumet au Comité exécutif de l'UIP un rapport annuel sur les activités de l'Association. L'Association a pour mission d'étudier le droit, les procédures, la pratique et les méthodes de travail des différents parlements et de proposer des mesures pour améliorer ces méthodes et assurer la coopération entre les services des différents parlements. L'ordre du jour des réunions de l'ASGP comporte un débat sur des thèmes d'actualité inscrits à l'ordre du jour de l'UIP; on citera, par exemple, le rôle des parlements dans la promotion de la réconciliation après un conflit civil, l'éthique parlementaire et le développement des technologies de l'information et de la communication au Parlement. Autre mission de l'ASGP : assurer la coopération, à la demande de l'UIP et en collaboration avec elle, en apportant une assistance juridique et technique aux parlements. Nombre de programmes d'assistance exécutés par l'UIP en 2010 ont été mis en œuvre avec un appui non négligeable de l'ASGP à travers ses membres, qui ont apporté l'expertise requise. Depuis 2006, l'UIP et l'ASGP tiennent conjointement une grande conférence à Genève, dans le prolongement de l'Assemblée d'octobre, sur un thème d'actualité se rapportant aux travaux du Parlement. En octobre 2010, la Conférence a porté sur les moyens de renforcer le lien entre parlements et citoyens. L'Association est dotée d'un Comité exécutif dont les membres doivent appartenir à différents parlements. Le Président de l'ASGP est le Secrétaire Général du Conseil de la Nation de l'Algérie, M. Hafnaoui Amrani.

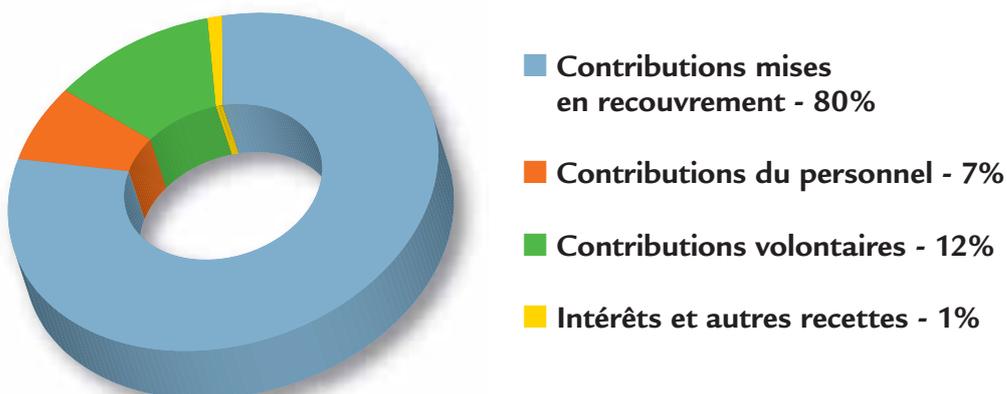
Résultats financiers

Financement

L'UIP est financée principalement par les contributions annuelles versées par les Parlements Membres. Les autres sources de recettes sont les contributions du personnel, les commissions prélevées sur les dépenses d'appui aux programmes, les intérêts et la vente de publications.

En outre, l'UIP sollicite auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux des contributions volontaires qui servent à financer des projets et activités de coopération technique. Le tableau récapitulatif le plus récent de ces recettes est présenté ci-dessous :

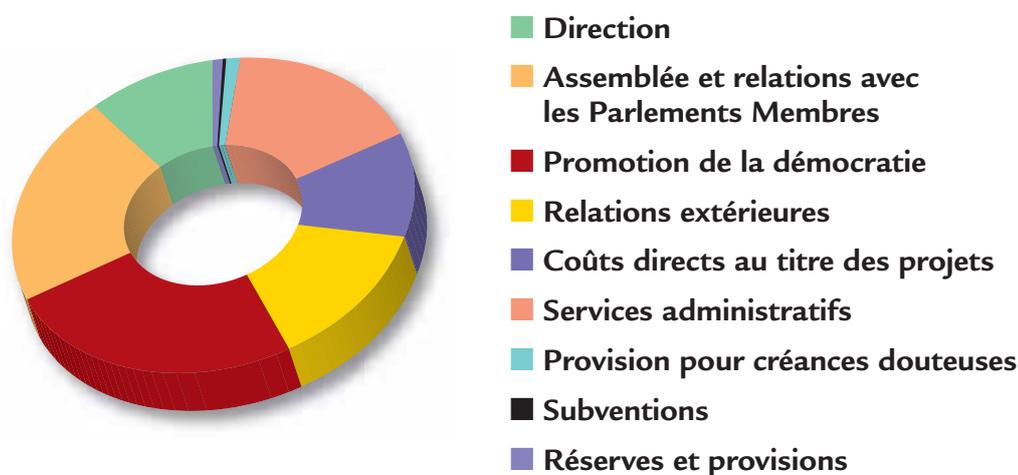
Recettes de l'UIP par source



Dépenses

Les dépenses de l'UIP sont affectées aux grands objectifs stratégiques de l'Organisation. On trouvera dans le tableau suivant la ventilation de ces dépenses par division organisationnelle :

| | CHF (francs suisses) | |
|--|----------------------|-----|
| Direction | 1 544 489 | 10% |
| Assemblée et relations avec les Parlements Membres | 3 120 200 | 21% |
| Promotion de la démocratie | 3 750 569 | 25% |
| Relations extérieures | 2 084 268 | 14% |
| Coûts directs au titre des projets | 1 678 724 | 11% |
| Services administratifs | 2 562 219 | 17% |
| Provision pour créances douteuses | 88 817 | 1% |
| Subventions | 38 134 | 0% |
| Réserves et provisions | 89 500 | 1% |
| Dépenses totales de fonctionnement | 14 956 920 | |



États financiers

Les états financiers de l'UIP sont établis dans le respect des normes comptables internationales pour le secteur public, applicables à une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible. Les comptes de l'Organisation sont vérifiés annuellement par le vérificateur externe de l'UIP mandaté à cet effet par le Comité exécutif. Le vérificateur externe, issu d'un office national de vérification des comptes, est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

On trouvera plus ample information sur les processus financiers de l'UIP, y compris ses états financiers annuels, sur : <http://www.ipu.org/finance-f/budget.htm#report>

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État de la situation financière au 31 décembre 2010 en CHF (francs suisses)

| | 2010 | 2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| Encaisse | 20 427 | 12 740 |
| Liquidités en dépôt | 6 685 693 | 7 127 099 |
| Dépôts à terme | 528 883 | 48 405 |
| Investissements | 2 550 003 | 2 519 954 |
| | <u>9 785 006</u> | <u>9 708 198</u> |
| Compte des sommes à recevoir des Membres | 852 997 | 946 593 |
| du personnel | 37 255 | 24 202 |
| des donateurs | 16 861 | 10 204 |
| remboursements d'impôts | 23 286 | 45 993 |
| Autres | 26 253 | 124 917 |
| | <u>956 652</u> | <u>1 151 909</u> |
| Charges réglées d'avance | 42 194 | 113 479 |
| Inventaire des cadeaux officiels | 19 796 | 12 811 |
| Actifs immobilisés | | |
| Bâtiments et terrain | 9 386 782 | 9 365 782 |
| Mobilier | 798 451 | 778 203 |
| Équipement général | 42 281 | - |
| Matériel informatique | 363 293 | 319 811 |
| Véhicules | 78 534 | 78 534 |
| Moins amortissements cumulés | (2 551 529) | (2 314 826) |
| | <u>8 117 812</u> | <u>8 227 504</u> |
| Total de l'actif | 18 921 460 | 19 213 901 |
| PASSIF ET RÉSERVES | | |
| Comptes des sommes à payer et des charges à payer | 351 202 | 474 929 |
| Avances de donateurs | 1 506 068 | 1 382 865 |
| Avances de Membres | 121 586 | 231 092 |
| | <u>1 978 856</u> | <u>2 088 886</u> |
| Emprunts | | |
| Exigible à court terme | 189 600 | 189 600 |
| Exigible à long terme | 7 773 600 | 7 963 200 |
| Passif de la Caisse de prévoyance | 2 442 000 | 2 044 000 |
| Passif différé | 1 744 478 | 1 823 693 |
| Total du passif | 14 128 534 | 14 109 379 |
| Fonds réservés | 257 332 | 167 832 |
| Fonds de roulement (après contribution) | 4 535 594 | 4 936 690 |
| Total du passif et des réserves | 18 921 460 | 19 213 901 |

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État des résultats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 en CHF (francs suisses)

| | 2010 | 2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Recettes | | |
| 1 Contributions des Parlements membres | 12 028 800 | 11 856 735 |
| 2 Contributions du personnel | 995 491 | 1 222 306 |
| 3 Contributions volontaires | 1 807 379 | 2 017 767 |
| 4 Rapport des placements | 67 982 | 149 926 |
| 5 Divers | 54 172 | 14 806 |
| Recettes totales de fonctionnement | 14 953 824 | 15 261 540 |
| Dépenses | | |
| 1 Direction | 1 544 489 | 1 401 986 |
| 2 Assemblée et relations avec les Parlements membres | 3 120 200 | 2 836 496 |
| 3 Promotion de la démocratie | 3 750 569 | 3 936 033 |
| 4 Relations extérieures | 2 084 268 | 2 150 124 |
| 5 Coûts directs au titre des projets | 1 678 724 | 1 878 778 |
| 6 Services administratifs | 2 562 219 | 2 385 124 |
| 7 Provisions pour créances douteuses | 88 817 | 19 207 |
| 8 Subventions | 38 134 | 52 153 |
| 9 Réserves et provisions | 89 500 | 89 200 |
| Dépenses totales de fonctionnement | 14 956 920 | 14 749 101 |
| Excédent/(déficit) de fonctionnement | (3 096) | 512 439 |
| Gains/Pertes actuarielles au titre de la Caisse de prévoyance | (398 000) | (658 000) |
| Mouvement net sur le Fonds de roulement | (401 096) | (145 561) |
| Fonds de roulement en début d'exercice | 4 936 690 | 5 082 251 |
| Fonds de roulement en fin d'exercice | 4 535 594 | 4 936 690 |

Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Suisse
Tél. : + 4122 919 41 50
Fax : + 41 22 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org
Site web : www.ipu.org

**Bureau de l'Observateur permanent
de l'UIP auprès des Nations Unies**
220 East 42nd Street
Suite 3002
New York, N.Y. 10017
USA
Tél. : +1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
Courriel : ny-office@mail.ipu.org

Crédits photos

AFP © couvertures 1 et 4 et pages 1, 8, 10, 12,
13, 15, 18, 20
Parlement suisse/C. von Waldkirch © pages 4, 7
UIP/G. Fortunato © pages 6, 16, 17
Parlamentsdirektion/Mike Ranz © page 19

Droit d'auteur © UNION
INTERPARLEMENTAIRE 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées à l'Union interparlementaire. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.

ISSN 1997-8405

Original : anglais
Mise en page : Le Cadratin, Plagne, France
Imprimé en France par Courand et Associés

